

## RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'ATELIER D

# DISPOSITIFS DE GESTION DES VILLES

par Jean-Paul Duchemin, directeur de recherche à l'IRD (Institut de recherche pour le développement)

Les huit rapports de recherche qui ont été présentés lors de l'atelier « dispositifs de gestion des villes » ont pour caractéristiques d'être très divers dans leur approche de la gestion des villes et d'une très grande richesse. Je ne peux donc dans cet exercice de synthèse que trahir!... Que les auteurs me pardonnent.

Je cite quelquefois le nom du rédacteur du texte de synthèse (et plus loin ses initiales). C'est uniquement une facilité de plume. Que ceux que je ne cite pas ne croient pas à un quelconque ostracisme de ma part.

Que grâce soit rendue à tous les chercheurs ayant participé à ces travaux. L'hommage que je veux leur rendre est à la mesure de la passion avec laquelle je les ai lus.

Ne pouvant rendre toute cette si riche matière, j'ai choisi, pour synthétiser le débat et les communications présentées, d'utiliser le filtre de cinq questions :

1. Le désengagement de l'État: une réalité ou un artefact ?
2. Une décentralisation productrice d'autonomie ?
3. Une société civile ? Mais où donc est-elle ?
4. Régulation et hybridation : de nouvelles approches de la gouvernance locale ?
5. Les modèles extérieurs: sources de changement ou nouvelle manière de conforter le statu quo ?

À noter que quasiment toutes les recherches ont utilisé les services urbains comme un objet de recherche particulièrement pertinent pour l'approche du pouvoir local.

### **Le désengagement de l'État: une réalité ou un artefact ?**

Depuis quelques années les analyses convergent pour constater le désengagement de l'État. La forme est maintenant bien décrite : une délégation des responsabilités aux collectivités locales sans délégation des moyens pour les mettre en œuvre. Or, plusieurs communications s'interrogent sur la réalité de la décentralisation du pouvoir aux différentes échelles du local. L'équipe coordonnée par Émile Le Bris (ELB) décrit comment le pouvoir central burkinabé décide, seul, la mise en œuvre de la Zone d'Activités Commerciales et Administratives, véritable Central Business District, au cœur de la ville de Ouagadougou. Les autorités municipales ne sont appelées que comme relais pour faire avaliser le projet par la population voire pour servir de « fusible ». Au Maroc comme en Algérie, l'intervention du pouvoir central continue d'être prépondérant (pouvoir des Walis et rôle des institutions déconcentrées du ministère de l'Intérieur). Faut-il rappeler qu'au Cameroun les municipalités

élues se voient coiffées par des délégués du gouvernement qui ont, seuls, le pouvoir d'engager les finances municipales, elles-mêmes concédées par le pouvoir central. Le désengagement de l'État apparaît ainsi comme un artefact destiné à ne plus le faire apparaître en première ligne. En effet, il n'est plus à même de fournir les services avec les objectifs d'équité et d'universalité qui continuent à faire partie de son discours (Jean Louis Coll, JLC).

Dans leurs communications, Jacky Bouju (JB) et Alain Durand-Lasserve (ADL) marquent combien les relations entre les détenteurs du pouvoir politique et le niveau local est étroit au travers de systèmes de clientèle bien rodés. Tout est à attendre des seuls systèmes de redistribution que sont ces réseaux clientélistes. Pour JB, il s'agit de la reproduction d'un système ancien « conçu comme patrimonial, clientéliste, autoritaire, despotique et ne souffrant aucune opposition ». Ce droit de prendre « est légitimé en retour par l'obligation de générosité et d'hospitalité ». En l'absence d'un droit s'appliquant à tous et d'un quelconque système d'assurance collective solidaire, ce système de prédation/redistribution apparaît, pour de nombreux citoyens, comme une stratégie prudentielle et souvent... la seule à leur disposition! S'ils connaissent des modes horizontaux de solidarité, ces réseaux ne sont pleinement efficaces que dans un mode de fonctionnement hiérarchique, des notables locaux aux plus hautes autorités de l'État. ELB parle de « reterritorialisation du pouvoir des classes dirigeantes ».

Dès lors, on s'interroge sur la réelle autonomie de ces pouvoirs locaux, si dépendants du haut. On peut chercher quels « bénéfiques » le local peut tirer de cet investissement du haut.

Il semble bien qu'aujourd'hui ce soit le seul mode d'accès à l'État puisque les systèmes de représentation démocratiques ne fonctionnent pas ou sont le relais formel de notables élus sur une base clientéliste.

D'autre part cette présence du national dans le local devrait permettre aux populations de rappeler au pouvoir central, avec plus ou moins de vigueur, ses responsabilités dans l'aménagement du territoire et dans la mise à disposition des services (sécurité certes mais aussi santé, éducation, eau, énergie...); services qui ne peuvent, en particulier du fait des investissements lourds et des coordinations nécessaires, être renvoyés en totalité au local. ELB parle de « repolitisation non escomptée de la société urbaine ».

Culpabiliser l'État en lui rappelant en permanence ses pauvres est une pratique indispensable et... courante, y compris par les institutions internationales et les ONG. C'est bien une façon, relativement efficace, d'obliger l'État à se préoccuper du local. Le constat que dans un passé difficile (l'explosion de la croissance urbaine) l'État n'a pu garantir l'accès aux services de base ne veut pas dire qu'il n'a rien fait. Ne peut-il pas faire au moins autant? Ne le fait-il pas d'ailleurs en subventionnant largement ces services dans sa capitale d'État, là où ses dépendants sont les plus nombreux et les plus aptes à lui rappeler ses obligations? Ce contrat entre la bourgeoisie d'État et le pouvoir central n'est jamais remis en cause... et pour cause.

Désengagement de l'État, peut être? Mais désengagement des détenteurs du pouvoir, certainement pas!

## **La décentralisation est-elle productrice d'autonomie ?**

Toutes les communications, celle de JLC en particulier, montrent bien que la décentralisation s'est traduite par une multiplication des acteurs au niveau local et que, dès lors, les relations entre tous ces acteurs se sont complexifiées. D'une part chaque situation devient spécifique, elle est le résultat d'une conjonction d'intérêts et de démarches particulières au lieu. D'autre part la situation n'est jamais figée, elle est en évolution permanente. Les auteurs signalent que la règle n'est pas celle de normes institutionnelles établies mais celle de la négociation permanente dont les résultats ne sont jamais totalement ni définitivement acquis. Les montages institutionnels, – certains ont parlé de bricolage institutionnel –, n'apparaissent que quand des exigences, presque toujours extérieures, les imposent. Le modèle de fonctionnement qui semble s'installer et avoir l'aval de tous ceux qui y participent est celui d'un champ ouvert où le débat public trouve une espace de liberté local et où chaque lobby a le droit de tenter sa chance. Le rapport de force est permanent et en même temps éphémère. Il tient à la capacité de chaque lobby à mobiliser ses réseaux et ses appuis. Certains acteurs en sont légitimés pour un temps. Les autorités municipales sont rarement en position d'arbitre. Les réseaux locaux, en mobilisant leurs ascendants hiérarchiques, peuvent laisser sur la touche le niveau local d'autant plus que leurs interventions en direction du haut visent généralement à contrecarrer les choix des autorités locales. Les chercheurs sont donc très pessimistes sur le processus d'autonomisation des collectivités locales.

Toutefois, une réelle autonomie est soulignée dans plusieurs communications (Alain Dubresson (AD) pour les villes d'Afrique du Sud, Émile Le Bris pour Beyrouth). De même en Palestine où l'ancienneté de l'organisation municipale à Gaza ou la forte cohésion de la ville d'Hébron ou encore l'ouverture au monde de Bethléem résistent à la volonté de l'actuel gouvernement israélien de contrarier toute installation d'une autonomie palestinienne. Celle-ci est prônée plus qu'ailleurs par la communauté internationale certes, comme ailleurs, en termes de boîte à outils de la bonne gouvernance mais aussi comme point de départ et provisoire substitut à une autorité nationale palestinienne que l'actuel gouvernement israélien s'est donné comme objectif d'abattre.

Bien que les raisons d'exister de ces municipalités soient diverses, il reste que leur existence est un enjeu fort pour des identités nationales en construction ou en reconstruction, appuyées par des moyens, internes pour les villes d'Afrique du Sud et Beyrouth, et externes pour les villes palestiniennes.

## **Une société civile ? Mais où donc est-elle ?**

Le terme de société civile est très souvent utilisé dans de nombreuses communications sans être toujours défini. L'amalgame est souvent fait avec la société urbaine ou même la population de la ville. René Parenteau l'a définie comme « un espace public entre l'État et les citoyens où peuvent être entreprises des initiatives collectives par des groupes ayant assez d'autonomie pour intervenir par eux-mêmes », ce qui est une définition de l'espace où elle peut agir plutôt qu'une définition d'elle-même. ELB définit la société civile comme « la partie de la société qui s'organise, s'engage, se regroupe avec l'objectif de s'accaparer tout espace occupé par l'État et la société politique ». Ce n'est donc pas le système complet et hétéroclite des organisations non étatiques, pas plus qu'elle n'est la société au sens large. Si nous retenons l'idée d'une partie de la société qui se regroupe autour d'un projet politique,

s'organise et s'engage pour intervenir dans le champ politique afin d'y faire triompher son projet, l'anomie des populations, quelquefois dénoncée, trouve alors une explication comme les échecs de la participation, autre mot valise.

Certes il ne s'agit pas de nier l'efficacité des initiatives populaires et leur réussite quand elles sont menées à leur terme. L'équipe de Kosta Mathey a analysé sur plus de cinquante expériences à Cuba les facteurs contribuant à la réussite de ces initiatives. Au-delà des raisons de réussite ou d'échec finement analysées, il est intéressant de constater que, dans un système pour le moins étroitement contrôlé, il s'agit ici aussi d'espaces de liberté ouverts aux initiatives personnelles ou de groupe. Dans ce cadre, Les Ateliers de transformation intégrale du quartier, financés par les municipalités, permettent à un groupe interdisciplinaire d'experts (sociologues, architectes, urbanistes, psychologues...) de s'exprimer librement et d'apporter leurs compétences en appui aux projets populaires. Il s'agit là encore d'un exemple de l'impossibilité, même pour des gouvernements autoritaires, de juguler le besoin, que manifestent de plus en plus les citoyens, de prendre en charge leur environnement. Mais, en cantonnant ces initiatives au local, voire au très étroitement localisé, les pouvoirs centraux se protègent contre l'émergence de revendications politiques au niveau national, là où devrait s'exprimer naturellement l'analyse critique de la politique ou de l'absence de politique urbaine; c'est-à-dire tentent en fait d'empêcher l'émergence d'une société civile.

Double jeu, puisque les associations acceptent cette instrumentalisation en présentant souvent leurs projets ponctuels comme de simples améliorations techniques du cadre de vie. En effet, prises dans le système de réseau de don et contre-don, elles n'ont de chance de voir pris en compte leurs projets qu'en les positionnant hors du champ du politique, ainsi protégé de toute intrusion du peuple des citoyens. ELB parle de « neutralisation du champ politique par technicisation des problèmes, émiettement des espaces et des champs de compétences ».

Il n'est pas étonnant de constater le peu de considération qu'ont les populations pour leurs élus, soupçonnés a priori d'avoir d'abord de l'appétit. Toutefois, les populations, en particulier quand elles se sentent agressées, peuvent avoir des réactions bien plus virulentes. JB montre la tension existant entre les habitants de Bobo Dioulasso et les autorités municipales. Les citoyens montrent leur mépris en salissant volontairement les espaces publics de la ville, ceux sur lesquels les autorités municipales devraient imposer leur ordre.

Le système clientéliste finit par rejeter hors de la sphère de la redistribution ceux qui ne peuvent plus y contribuer même modestement: les pauvres et de plus en plus d'appauvris. Dès lors, les populations n'ont plus comme recours que la condamnation morale, certes d'abord sous l'expression bien connue « tous vendus tous pourris » mais aussi maintenant en ayant recours aux détenteurs de l'autorité morale. C'est ainsi que la communauté musulmane de Ouagadougou s'estimant agressée par le projet ZACA – c'est le quartier où elle est implantée qui est visé par le projet – va s'adresser à ses autorités religieuses. À Cuba, ce sont les projets à connotation religieuse ou cultuo-culturelle qui aboutissent. Au Maroc, un des modes d'accès à la gestion du quartier est d'abord de s'occuper de la gestion des espaces religieux (fondations, médersas, mosquées). Il est à noter que l'église catholique qui avait été très présente en Afrique lors des conférences nationales est, semble-t-il, aujourd'hui absente de ce champ et que, l'autorité morale la plus sollicitée soit celle des autorités musulmanes; peut-être parce que souvent minoritaires dans un certain nombre de pays,

elles se sont tenues hors du champ des compromissions politiques. Ici, le recours au religieux n'est pas, comme dans l'explosion des églises locales relevant de la mouvance protestante, la recherche de nouvelles solidarités mais bien celle du rappel de la rigueur morale et de l'honnêteté intransigeante quant à la manipulation de l'argent public.

L'analyse très fine de l'accès au sol urbain qu'a menée l'équipe d'ADL met en lumière une catégorie d'acteurs déjà bien connus, celle des médiateurs, nouveaux intermédiaires entre la population et la puissance publique. Comment ne pas relier ces acteurs incontournables aux réseaux d'échange où, comme au poker, il faut toujours payer pour voir.

Beaucoup d'entre nous rêvent ou ont rêvé de voir la société civile se substituer à des gouvernements « corrompus ». En mythifiant ce relais/recours, comme d'ailleurs aussi celui de la participation, est-ce que nous ne confortons pas des sociétés duales ? Que les pauvres se débrouillent pour payer des services particulièrement médiocres ! Comme le souligne le sociologue Maxime Haubert, l'appel à l'émergence de la société civile n'est-il pas, paradoxalement, le constat désabusé de l'absence de fonctionnement démocratique de tant d'États, partout où la remontée des revendications du bas ne trouve pas le relais de la représentation.

### **Régulation et hybridation : de nouvelles approches de la gouvernance locale ?**

L'essentiel du débat, à la suite de la présentation des rapports, a porté sur la question de la régulation. Cette thématique apparaît dans de nombreux travaux.

Toutefois, ce mot « régulation » est utilisé dans deux acceptions :

1. La régulation fixe le cadre légal de l'action, elle est utilisée pour arrêter le partage des responsabilités.
2. La régulation est le résultat de processus de règlement des divergences d'intérêts, nombreux, qui s'expriment aux différents niveaux de la société et des espaces en jeu.

C'est la première acception du terme qui est utilisée dans la communication sur la Palestine. Il s'agit bien du partage des responsabilités entre trois entités : l'État israélien, l'Autorité nationale palestinienne et les municipalités palestiniennes ; les deux dernières « se disputant un espace politique ». La question posée est celle du niveau (national ou local) où doit s'exercer la régulation. Les auteurs renvoient à chacun de ces deux niveaux la responsabilité de mettre en place une régulation. D'après eux, il revient à l'Autorité nationale d'assurer « le contrôle des ressources par la maîtrise des moyens d'achat et de production afin d'assurer la garantie d'une autonomie d'approvisionnement ou de production ». La politique du gouvernement israélien actuel est de refuser que l'Autorité nationale palestinienne exerce ce pouvoir. Au niveau local, l'objectif de la régulation à mettre en place serait « d'assurer le droit d'accès à tous aux services et une adhésion sociale à leur mode de gestion ».

Chaque fois que le procès de décentralisation pose la question de la répartition des responsabilités entre pouvoir central et pouvoir local la question de l'exercice de la régulation intervient. Incidemment, elle était déjà posée plus haut lors de la question du désengagement de l'État et de la difficile recherche de leur place par les autorités locales. Nous avons vu combien l'État tendait à se défausser sur le niveau local des régulations les plus délicates. Il n'est pas étonnant alors que les travaux portant sur des villes étant, d'une façon ou d'une autre, autonomes, se réfèrent à cette question de la répartition

institutionnelle des responsabilités dont celle de l'exercice de la régulation ou, plutôt, des régulations à mettre en œuvre (Palestine et Afrique du Sud).

L'équipe d'AD, qui s'intéresse aux pouvoirs publics urbains locaux, affine l'analyse en notant que « les efforts consentis pour prendre en compte la diversité de la demande urbaine reposent sur une spatialisation des normes de service et d'équipement, c'est-à-dire une adaptation localisée aux variations de la demande selon une segmentation socio-spatiale de l'offre ». Toutefois les auteurs font remarquer que « cette spécialisation paraît faciliter le déploiement, à différentes échelles, de processus de territorialisation par lesquels divers opérateurs prennent appui sur les espaces ainsi démarqués... Pour redéfinir des formes et des modes de contrôle particuliers sur les usagers. Cette distinction entre spatialisation et territorialisation est essentielle ». En effet, elle exprime des dispositifs de régulation très différents, la spatialisation tendant à maintenir « une unité gestionnaire à l'échelle de l'espace urbanisé », tandis que « la territorialisation favorise au contraire le processus de fragmentation par une multiplication des systèmes locaux de régulation mal ou peu coordonnées entre eux ».

Nous avons déjà noté que la décentralisation (voulue, imposée ou de fait) se traduit par une multiplication des niveaux de décision, lieux donc de mise en œuvre de régulations. Toutes les communications ont insisté sur la multiplication des acteurs qui interviennent à ces niveaux. Il ne s'agit plus seulement de relations entre institutions nationales et locales ou entre État et municipalités. Interviennent aussi associations locales, ONG du Sud mais aussi du Nord, firmes internationales, collectivités locales du Nord, grandes institutions de coopération internationales et organismes de financement de l'aide... À ces acteurs institutionnels se joignent des individus ou des groupes ou des catégories d'individus dont la position locale (politique, morale, sociale, économique) les met en situation d'exercer un pouvoir de régulation. Ces personnages ou ces groupes n'appartiennent pas nécessairement aux institutions de l'État et même aux institutions locales. ADL montre comment une catégorie d'individus, les néo-coutumiers, régulent l'accès à l'habitat. L'État, bien sûr, reste toujours acteur du jeu puisque, dans un certain nombre de pays, confronté de fait à cette régulation, il va refuser d'avaliser ces transactions en n'accordant pas officiellement de titres fonciers tout en admettant cette gestion foncière coutumière.

La multiplication des niveaux de décision se traduit par autant d'espaces de liberté ; Sylvie Jaglin (équipe AD) parle « de fenêtres d'opportunité ». En effet, c'est dans ces « fenêtres d'opportunité » que va s'exercer le pouvoir de régulation.

Il est bon de s'interroger sur la situation avant et après la régulation. C'est JB qui nous rappelait que toute société humaine et même, plus modestement, tout groupe se dote d'une norme qui n'est autre que la codification des règles du vivre ensemble. Celles-ci peuvent être écrites (aboutissant au droit) ou orales (la coutume). La plupart des sociétés, y compris les plus « modernes », fonctionnent aujourd'hui avec une combinaison d'écrit et d'oral.

Toutefois, si cette norme est établie, une certaine tolérance est admise dans l'interprétation et donc dans l'application de la norme. Certaines infidélités seront admises et d'autres ne le seront pas. C'est lorsque le dépassement de la norme n'est plus accepté ou même toléré par le groupe que la régulation intervient. Un déséquilibre a été créé et un nouvel équilibre est alors recherché. Beaucoup de travaux insistent sur l'objectif de la régulation : recréer de la cohésion sociale.

Or les exemples qui nous sont donnés, s'ils affirment quelquefois cet objectif, ont des résultats bien différents. D'une part, certains des nouveaux acteurs, externes mais aussi internes, imposent de nouvelles normes. La norme devient autre et le paysage en est volontairement changé. La nouvelle situation d'équilibre n'a plus rien avoir avec la précédente. Tous les auteurs signalent en particulier à quel point l'intervention des grandes agences internationales de financement se traduit par un bouleversement des règles. D'autre part, les processus de régulation ne sont pas neutres. Ils visent, au mieux, à une adaptation des sociétés aux nouvelles contraintes du milieu et de l'époque. La plupart des chercheurs constatent des effets de fragmentation sociale et spatiale se traduisant par des différenciations sociales pouvant aller en s'exacerbant jusqu'aux extrêmes: d'un côté désolidarisation, voire sécession (les classes les mieux dotées voire les classes moyennes), de l'autre marginalisation, voire exclusion (les plus pauvres). On peut même se demander si ces régulations successives ne concrétisent pas tout simplement les états successifs de sociétés en voie de différenciation tant sociale que spatiale.

Le débat sur les résultats de la régulation, nouvel équilibre rétablissant une cohésion sociale mise à mal ou cristallisant de nouvelles situations sociales et/ou spatiales reste posé. Ces nouvelles situations sont-elles acceptées, ou tolérées, et jusqu'à quel point? Ou jusqu'à quand, tolérables?

Il faut alors prendre en considération le pas de temps. S'agit-il d'arrangements momentanés? Dans quelle mesure deviennent-ils durables? Le temps de la régulation – un moment donné – est bien différent du temps long de la planification. AD et son équipe se posent effectivement la question de « la distinction entre les bricolages institutionnels correspondant à des arbitrages momentanés et des innovations plus porteuses d'avenir » et celle de « la durabilité sociale et économique des nouveaux arrangements ».

Certes, « on » attend des pouvoirs locaux qu'ils mettent en œuvre des régulations n'oubliant aucun citoyen ni aucun espace; mais nous avons vu que leur autonomie et leurs moyens pour ce faire sont limités. On peut aussi s'interroger sur ce « on »: qui est-il? Les deus ex machina extérieurs, la vox populi, les opérateurs, les experts-conseillers, les chercheurs-observateurs...? N'y a-t-il pas des pouvoirs locaux ne visant, au-delà du discours bien pensant, qu'à une gestion rentière de la ville?

Enfin si on prend maintenant en considération le temps long, par exemple celui de la génération, comment ne pas remarquer que cette succession d'états, de déséquilibres suivis de nouveaux équilibres, de ruptures et de régulations, s'est accompagnée d'une augmentation des différences sociales; celles-ci se traduisant dans l'espace des villes par des différenciations spatiales. Cette dynamique n'est pas sans rappeler certaines théories du développement. Cette dynamique de ruptures et d'adaptations mais aussi d'émergence de classes de possédants-entrepreneurs produit-elle aussi de la croissance, voire du développement? La fragmentation sociale et spatiale ne serait alors, sur le long terme, qu'un passage obligé? Un moment de l'histoire? Un épiphénomène de peu d'importance? Ou une scorie malheureuse et un dégât collatéral durable? Ou, encore, comme l'écrit Sylvie Jaglin: « l'incapacité à reconstruire... une norme sociale adaptée à la condition urbaine dominante, faite d'incertitude et d'instabilité »?

Est-ce dans l'hybridation des logiques d'acteurs publics et privés qu'il faut chercher des solutions, comme le pensent certains?

### **Les modèles extérieurs : sources de changement ou nouvelle manière de conforter le statu quo ?**

Tous les chercheurs sont très virulents sur les modèles extérieurs, que ce soit celui de la Banque mondiale ou ceux des aides internationales qui n'offrent d'ailleurs aucune réelle alternative. La dépendance à ces modèles s'étend au-delà des institutions nationales et locales pour conformer même des acteurs (associations et autres) qui se moulent dans un format standard.

C'est ELB qui pose la question : « les bailleurs internationaux se contentent-ils de déclencher une inflation discursive sans parvenir à faire bouger les lignes de partage des pouvoirs ? L'aide jouerait, certes, un rôle dans l'émergence des groupes de pression et d'entrepreneurs mais elle conforterait finalement le statu quo social en régulant admirablement la société post-ajustement tout en alimentant ses élites politiques ».

### **Conclusion**

Il n'y a pas de modèles alternatifs proposés mais des sociétés en mutation à la recherche de nouveaux équilibres, peut-être provisoires, sans que des avenir se dessinent clairement. D'autant plus que ces régulations se produisent dans un paysage urbain où les pauvres sont de plus en plus nombreux et où leur marginalisation, voire leur exclusion, vont croissantes. On a même quelquefois l'impression que ces régulations, fruits d'un jeu d'acteurs nouveaux dans un nouveau champ politique, se déroulent sur une autre planète que celle de la réalité brutale de cette montée de la pauvreté.



Direction générale  
de la Coopération internationale  
et du Développement

**DgCiD**

# GOUVERNER LES VILLES DU SUD

DÉFIS POUR LA RECHERCHE  
ET POUR L'ACTION

ACTES DU COLLOQUE  
INTERNATIONAL DU PRUD  
(UNESCO 5-7 MAI 2004)



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE  
ET DU DÉVELOPPEMENT**

# **GOUVERNER LES VILLES DU SUD**

**DÉFIS POUR LA RECHERCHE ET POUR L'ACTION**

**ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL DU PRUD**

**Programme de recherche urbaine pour le développement  
placé sous le haut patronage du ministre des Affaires étrangères  
(Paris, Unesco, 5-7 mai 2004)**

**Coordination :**

**Charles Goldblum, président du Comité scientifique du PRUD**

**Annik Osmont, secrétaire exécutive du PRUD**

**Isabel Diaz, chargée de mission à l'Isted**

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*Ce RAPPORT est un document interne établi à la demande  
du ministère des Affaires étrangères.*

*Les commentaires et analyses développés n'engagent que leurs auteurs  
et ne constituent pas une position officielle.*

*La diffusion de ce rapport a un caractère limité  
et son usage est strictement limité au cadre officiel.*

**Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,  
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.**

**Photo de couverture : Ravane MBAYE – Scène de rue commerçante à Saint-Louis, vieille ville du Sénégal**

**Impression : ADLIS Lille**

**© Ministère des Affaires étrangères, 2004.**

**ISBN : 2-11-095075-7**